# CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES DE DI VIZIO LAW (RECOURS CONTRE L'OBLIGATION VACCINALE ET LE PASS SANITAIRE)

## 1. <u>Dispositions générales</u>

La société DI VIZIO LAW est une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital social de 5 000 EUR, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro D 539 928 978, dont le siège social est situé 195, Boulevard Malesherbes – 75017 Paris (France).

La société DI VIZIO LAW propose deux recours : l'un contre l'obligation vaccinale ; l'autre contre le Pass Sanitaire.

L'inscription à l'un de ces recours ou aux deux et le paiement dudit/desdits recours se font par le biais du site internet « DI VIZIO », dont la société est propriétaire et éditrice, accessible à l'adresse www.divizio.fr.

Le recours contre l'obligation vaccinale, qui est un recours individuel, ne s'adresse qu'aux professions éligibles, ainsi que cela est plus amplement détaillé sur ledit site.

Le recours contre le Pass Sanitaire, qui est un recours collectif, s'adresse à toute personne physique, agissant à titre personnel.

#### 2. <u>Définitions</u>

Dans les présentes Conditions Générales de Prestation de Services, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante : Cabinet : désigne la société DI VIZIO LAW.

Conditions Générales de Prestation de Services : désigne le présent document et ses annexes éventuelles.

Clients : désigne les personnes physiques, agissant en qualité de consommateur, ayant souscrit au Service, selon les modalités prévues à cet effet aux présentes.

**Partie(s)** : désigne individuellement le Cabinet ou un Client et collectivement le Cabinet et un Client.

**Procédure**: ensemble des étapes entreprises par le Cabinet en vue de contester l'obligation vaccinale et/ou le Pass Sanitaire, pour le Client ayant souscrit au Service.

**Service** : désigne les recours contre l'obligation vaccinale et le Pass Sanitaire proposés par le Cabinet, auxquels les Clients s'inscrivent par le biais du Site, dans les conditions ci-après définies.

**Site** : désigne le site internet dont est propriétaire et éditrice le Cabinet (www.divizio.fr), par le biais duquel les Clients souscrivent au Service.

# 3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services ont notamment pour objet de détailler leur champ d'application, ainsi que les conditions de leur acceptation.

Elles détaillent également les conditions dans lesquelles le Service est proposé par le Cabinet à ses Clients, ainsi que les modalités de souscription audit Service et la Procédure diligentée par le Cabinet au profit desdits Clients.

Elles traitent également des droits et obligations des Parties à ce titre.

## 4. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services s'appliquent de plein droit aux relations contractuelles entre les Parties.

Tout Client qui souhaite souscrire au Service proposé par le Cabinet, doit préalablement et expressément accepter les présentes, dans les conditions prévues à l'Article 6 ci-après.

Les présentes prévalent sur toutes autres conditions, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

#### 5. <u>Service</u>

Le Cabinet propose deux recours: l'un contre l'obligation vaccinale (il s'agit d'un recours individuel) ; l'autre contre le Pass Sanitaire (il s'agit d'un recours collectif).

Le recours contre l'obligation vaccinale ne s'adresse qu'aux professions éligibles, ainsi que cela est plus amplement détaillé sur le Site.

Le recours contre le Pass Sanitaire s'adresse à toute personne physique, agissant à titre strictement personnel.

L'inscription à l'un de ces recours ou aux deux et le paiement dudit/desdits recours se font par le biais du Site, dont le Cabinet est propriétaire et éditeur, accessible à l'adresse www.divizio.fr.

Les recours proposés par le Cabinet et la Procédure entreprise, sont plus amplement détaillés sur le Site.

### 6. <u>Souscription au Service</u>

La souscription au Service, se fait depuis l'onglet « RECOURS PASS SANITAIRE » du Site.

Le Client doit alors sélectionner le recours auquel il souhaite s'inscrire (recours individuel contre l'obligation vaccinale; recours collectif contre le Pass Sanitaire) et procéder à son inscription en cliquant sur le bouton « JE REGLE MON INSCRIPTION. »

Le Client est alors redirigé vers un double formulaire :

- un formulaire d'informations qu'il doit préalablement remplir (nom; prénom; adresse email; adresse postale; téléphone);
- avant de sélectionner une nouvelle fois le recours auquel il souhaite participer (en fonction de son statut professionnel pour le recours individuel contre l'obligation vaccinale) et de pouvoir régler son inscription *via* le formulaire de paiement prévu à cet effet.

Afin de valider définitivement son inscription et son règlement, ainsi que l'exécution immédiate du Service par le Cabinet, en cliquant sur le bouton « ENVOYER », le Client doit préalablement accepter les présentes, en cochant la case prévue à cet effet en fin des deux formulaires : « J'ai lu les conditions générales de prestation de services et je les accepte. »

En acceptant les présentes, le Client accepte que le Service soit pleinement exécuté avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du Code

de la consommation et renonce expressément à ce droit.

#### 7. Prix et paiement

#### 7.1. Prix

Le prix forfaitaire du Service, dépend : (i) du recours souscrit (contre l'obligation vaccinale, à titre individuel, ou contre le Pass Sanitaire, à titre collectif) ; (ii) du statut professionnel du Client concerné, dans le cadre du recours contre l'obligation vaccinale.

Le prix du Service est indiqué sur le Site, en euros, H.T. et T.T.C.

Il s'agit d'un prix définitif et non révisable, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

Il est payé conformément à l'Article 7.2 des présentes, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

## 7.2. Paiement du prix

Le prix du Service souscrit est payé par le Client par carte bancaire, en suivant les instructions prévues à cet effet sur le Site, au moyen du service de paiement sécurisé Stripe.

Une fois le prix du Service payé, le Client reçoit une confirmation de paiement, ainsi qu'une facture (à l'adresse email renseignée par lui au formulaire visé à l'Article 6 des présentes, sous réserve d'avoir renseigné une adresse email valide).

#### 8. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur et plus particulièrement à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, dans le cadre d'une commande de prestation de services effectuée à distance ou hors établissement, le Client (qualifié de consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours francs à compter du jour où il valide sa souscription au Service, dans les conditions définies à l'Article 6 des présentes.

Toutefois, en application de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, dans le cadre du Service proposé par le Cabinet, qui a vocation à être exécuté immédiatement après le paiement du Client et donc avant la fin de son délai de rétractation.

## 9. Obligations des Parties

## 9.1. Obligations du Client

## **Information**

Le Client déclare avoir du Cabinet toutes les explications et précisions utiles pouvant lui permettre de souscrire au Service, objet des présentes.

Le Client reconnaît que ses besoins et le Service proposé par le Cabinet sont en adéquation et qu'il a souscrit au Service en connaissance de cause et en disposant de toutes les informations nécessaires lui permettant de pendre un consentement libre et éclairé.

# Engagement de collaboration

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi ave le Cabinet, afin de lui permettre d'exécuter au mieux le Service.

Le Client s'engage ainsi à fournir au Cabinet toutes les informations et tous les éléments nécessaires à l'exécution du Service (notamment en remplissant les formulaires mentionnés à l'Article 6 ci-avant).

Par ailleurs, le Client s'engage à informer le Cabinet de toute circonstance susceptible d'affecter l'exécution du Service, dès qu'il en a connaissance.

## 9.2. Obligations du Cabinet

Le Cabinet s'engage à apporter le soin et la diligence nécessaire à l'exécution du Service, conformément aux présentes Conditions Générales de Prestation de Services et aux conditions définies par les règles de la profession d'avocat.

Le Cabinet ne répond que d'une obligation de moyens concernant le Service, objet des présentes.

#### 10. <u>Durée</u>

Le Service est souscrit, à compter de la date de son paiement dans les conditions définies à l'Article 7.2 de présentes, pour une durée arrivant à son échéance à l'issue de son exécution.

Toutefois, dans le cadre d'un recours individuel contre l'obligation vaccinale, le Client a la faculté de dessaisir le Cabinet du suivi de la Procédure et de s'adresser à un autre avocat. Il a également la possibilité de renoncer à la Procédure.

Dans le cadre du recours collectif contre le Pass Sanitaire, le Client a simplement la possibilité de renoncer à la Procédure. Le règlement du Service effectué, reste néanmoins acquis au Cabinet, en cas de changement d'avocat ou de renoncement à la Procédure.

## 11. <u>Modification des présentes</u>

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services sont disponibles sur le Site.

Toutefois, le Cabinet peut être amené à modifier les présentes à tout moment, sans préavis, sous réserve d'en informer ses Clients dès l'entrée en vigueur de ces modifications par email et/ou par la publication desdites modifications sur le Site.

A ce titre, les nouvelles Conditions Générales de Prestation de Services seront opposables au Client, à compter de leur acceptation par ce dernier. Toute modification des présentes Conditions Générales de Prestation de Service sera réputée acceptée et opposable au Client, si celui-ci ne s'oppose pas expressément par écrit auxdites nouvelles Conditions, dans un délai d'une (1) semaine à compter de leur notification.

La Société actualisera les Conditions Générales de Prestation de Services en indiquant la date de dernière mise à jour en haut à droite des présentes.

# 12. <u>Force majeure</u>

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris, mais sans y être limités, des évènements imprévisibles tels que des grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défauts de production ou de transports non-consécutifs à son fait personnel, ruptures d'approvisionnement, guerres,

émeutes, insurrections, et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant le Cabinet d'exécuter convenablement ses obligations, le Cabinet ne sera pas responsable d'un éventuel défaut d'exécution du Service, sous réserve d'en avoir informé immédiatement le Client et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets.

#### 13. Assurance

La police Responsabilité Civile Professionnelle souscrite par le Barreau de Paris, couvre les fautes, omissions, ou négligences nécessairement involontaires commises par le Cabinet dans le cadre de l'exercice normal de la profession. Celui-ci s'entend, sauf fiducie ou représentation fiscale, de l'ensemble des activités autorisées à l'avocat par le R.I.N. La garantie est plafonnée à 4 000 000 EUR par sinistre.

## 14. <u>Responsabilité</u>

A défaut de dispositions légales ou réglementaires contraires, la responsabilité du Cabinet est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause.

## 15. <u>Propriété intellectuelle</u>

L'intégralité des éléments contenus sur le Site sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle.

Ainsi, le Cabinet détient seule tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle liés du Site, ainsi que les idées, suggestions, demandes d'amélioration, commentaires, recommandations et autres informations que les Clients et tiers communiqueraient au sujet du Site.

En outre, le Cabinet détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le Site dont il est propriétaire, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels, etc.

En conséquence, toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation totale ou partielle des éléments du Site, par quelque moyen ou procédé que ce soit, est interdite, sauf accord préalable express consenti par le Cabinet.

#### 16. <u>Secret Professionnel</u>

Le Cabinet est soumis aux règles gouvernant et protégeant le secret professionnel des avocats, telles que déterminées par l'article 66-5 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques et par l'article 2 de la première partie du règlement intérieur du Barreau de Paris. La violation de ces règles peut donner lieu à des sanctions pénales par application des dispositions de l'article 226-13 du Code pénal et à des sanctions disciplinaires ordinales, après saisine du Bâtonnier du Barreau de Paris.

#### 17. <u>Divers</u>

## 17.1. Intégralité

Les Parties reconnaissent que les présentes constituent l'intégralité des accords passés entre elles relatifs à leur objet et remplacent tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs audit objet. Sauf stipulation expresse contraire, les termes et conditions et obligations du présent document prévaudront sur tous autres.

#### 17.2. Nullité

La nullité, l'inopposabilité, ou plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations des présentes n'affectera pas les autres stipulations qui demeureront parfaitement valables et contraignantes.

#### 17.3. Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

#### 18. Service-client

Le service-client du Cabinet est joignable :

- par téléphone, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au 01-78-82-00-15 ;
- par email à l'adresse contact@divizio.fr;
- par courrier postal à l'adresse 195, Boulevard Malesherbes – 75017 Paris (France).

# 19. <u>Règlement amiable des litiges</u>

Les demandes de réclamation des Clients devront être effectuées auprès du service-client du Cabinet (joignable aux coordonnées mentionnées à l'Article 18 des présentes).

Après qu'il a adressé une demande de réclamation au Cabinet et en cas d'impossibilité de trouver un accord amiable, le Client est dûment informé qu'il est en droit de recourir:

lorsque la contestation concerne le montant et le recouvrement des honoraires forfaitaires du Cabinet, visés à l'Article 7 des présentes, à la procédure prévue aux articles 174 et suivants du décret n°91-1197 du 37 novembre 1991 organisant la profession d'avocat.

En tout état de cause, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris est saisi à la requête de la Partie la plus diligente.

- lorsque la contestation concerne tout autre litige qui pourrait survenir dans le cadre de l'exécution des présentes, conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la consommation, à la saisine de Me Carole Pascarel, médiateur de la consommation de la profession d'avocat:
  - o par voie postale à l'adresse : Médiateur de la consommation de la profession d'avocat, 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris ;
  - par email à l'adresse : mediateurconso@mediateur-consommation-avocat.fr;
  - o directement par le site internet en remplissant le formulaire de saisine.

En tout état de cause, quelle que soit la Partie désireuse de recourir à une médiation, celle-ci devra au préalable en informer l'autre Partie par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant les motifs du litige.

# 20. <u>Loi applicable et juridiction compétente</u>

Les Conditions Générales de Prestation de Services sont soumises au droit français.

Le Client consommateur a la possibilité de soumettre toute contestation relative aux présentes soit devant la juridiction du lieu où le consommateur demeurait au moment de la conclusion du Contrat, soit devant celle du lieu de la survenance du fait dommageable.

En tout état de cause, le Client consommateur est dûment informé qu'il est en droit de recourir à une médiation conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la consommation et à l'Article 19 des présentes.

# 21. <u>Versions française et étrangère</u>

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services sont rédigées en français. En cas de contradiction ou de contresens, elles prévaudront sur toute autre version qui serait rédigée dans une autre langue à la demande du Client.

#### 22. Election de domicile

Le Cabinet élit domicile au 195, Boulevard Malesherbes – 75017 Paris (France).